



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/555
1er juillet 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

459ème séance plénière

PC Journal No 459, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 555
DATES ET THEME DE LA PREMIERE REUNION DE L'OSCE
D'EXPERTS DE POLICE

Le Conseil permanent,

Agissant conformément au paragraphe 4 de la Décision No 9 de la Réunion du Conseil ministériel de Bucarest du 4 décembre 2001 par laquelle il est demandé que « l'OSCE :

- organise, selon les besoins, et de préférence une fois par an, des réunions entre experts de police des Etats participants de l'OSCE et représentants d'autres organisations internationales et régionales spécialisées »,

Décide que :

- La première Réunion de l'OSCE d'experts de police se tiendra à Vienne les 18 et 19 septembre 2003 ;
- La réunion aura pour thème et mettra l'accent sur le renforcement de l'efficacité de la force publique en matière de prévention de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et de lutte contre ce phénomène ;
- La réunion sera organisée conformément à l'ordre du jour et aux modalités figurant dans les Annexes 1 et 2.

REUNION DE L'OSCE D'EXPERTS DE POLICE

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE LA FORCE PUBLIQUE EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TRAITE DES PERSONNES, EN PARTICULIER DES FEMMES ET DES ENFANTS, ET DE LUTTE CONTRE CE PHENOMENE

18-19 septembre 2003
Hofburg, Vienne

Ordre du jour

Jeudi 18 septembre 2003

- | | |
|-----------------------|--|
| 9 h 30 - 10 heures | Séance d'ouverture :
Ouverture par la Présidence de l'OSCE
Allocutions liminaires
Informations techniques fournies par le Groupe de l'OSCE chargé des questions de police à caractère stratégique |
| 10 heures - 10 h 50 | Séance 1 : Situation actuelle et réponses à la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants |
| 10 h 50 - 11 h 15 | Pause café |
| 11 h 15 - 13 heures | Séance 2 : Pays d'origine, de transit et de destination : débat sur les problèmes, opérations et meilleures pratiques concernant la force publique |
| 13 heures - 14 h 30 | Pause déjeuner |
| 14 h 30 - 15 h 30 | Séance 2 : Pays d'origine, de transit et de destination : débat sur les problèmes, opérations et meilleures pratiques concernant la force publique (suite) |
| 15 h 30 - 16 heures | Pause café |
| 16 heures - 17 heures | Séance 3 : Forces régionales et internationales de maintien de l'ordre : mesures prises ? Mesures à prendre ? Autres stratégies à envisager ? |
| 17 heures | Clôture |

Vendredi 19 septembre 2003

- | | |
|---------------------|---|
| 9 h 30 - 10 h 30 | Séance 4 : Elaboration d'un partenariat efficace entre les forces de maintien de l'ordre, les ONG et les organisations internationales |
| 10 h 30 - 11 heures | Pause café |
| 11 heures - 12 h 30 | Séance 5 : Mise en place de programmes de protection des victimes et des témoins |
| 12 h 30 - 14 heures | Pause déjeuner |
| 14 heures - 15 h 30 | Séance 6 : Elaboration de stratégies, tactiques, échange d'informations et renforcement des capacités |
| 15 h 30 - 16 h 30 | Séance plénière de clôture : Récapitulation et conclusions
Modérateur : R. Monk, Conseiller principal pour les questions de police
Commentaires des participants
Clôture |

REUNION DE L'OSCE D'EXPERTS DE POLICE

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE LA FORCE PUBLIQUE EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TRAITE DES PERSONNES, EN PARTICULIER DES FEMMES ET DES ENFANTS, ET DE LUTTE CONTRE CE PHENOMENE

18-19 septembre 2003
Hofburg, Vienne

Modalités d'organisation

1. But de la réunion

Conformément à la Décision de Bucarest, la réunion permettra d'accroître et de promouvoir l'échange d'informations sur les méthodes d'enquête policière et les mesures nécessaires pour faire face au problème de la traite des femmes et des enfants.

Le thème proposé sera examiné pendant deux jours. La réunion permettra aux professionnels d'échanger des informations avec leurs homologues et les organisations internationales de police criminelle ainsi que les organisations régionales et internationales actives en matière de lutte contre la traite, elle contribuera aussi à une meilleure compréhension du sujet.

La réunion se fondera également sur les recommandations et les positions adoptées lors de la réunion interne de l'OSCE organisée les 9 et 10 octobre 2002 à laquelle ont participé des experts en matière de police et de maintien de l'ordre (SEC.GAL/196/02/Rev.1).

Un rapport détaillé de la réunion sera présenté au Conseil permanent par le Conseiller principal pour les questions de police.

2. Langues

L'interprétation sera assurée dans les six langues de travail de l'OSCE.

3. Participation

Participeront à cette réunion des experts de police des Etats participants de l'OSCE ainsi que d'autres experts et représentants des organisations régionales et internationales spécialisées ci-après : Nations Unies, Conseil de l'Europe, Interpol, Europol, Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, Organisation internationale pour les migrations, Centre régional de l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est (SECI) sur la lutte contre la

criminalité transfrontière et Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM).

Les experts de police des partenaires pour la coopération et des partenaires méditerranéens pour la coopération sont invités à assister à la réunion et à y apporter leur contribution concernant leur coopération et les liens avec l'OSCE.

Cette réunion vise à établir une discussion libre entre professionnels sur les moyens de renforcer l'efficacité de la force publique en matière de prévention de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et sur les moyens de lutter contre ce phénomène. A cet effet, des interventions officielles sous la forme de déclarations préparées à l'avance ne sont pas envisagées. Celles-ci ou d'autres documents écrits peuvent être présentés au préalable pour diffusion par le Centre de distribution des documents de l'OSCE mais ne peuvent malheureusement pas être traduits dans toutes les langues de l'OSCE.

4. Organisation

Les règles et les méthodes de travail usuelles de l'OSCE seront applicables à la réunion.

Il sera possible de s'inscrire le mercredi 17 septembre 2003 de 17 heures à 19 heures dans le hall d'accueil situé au rez-de-chaussée du Secrétariat de l'OSCE, Kärntner Ring 5-7.

L'enregistrement pendant la réunion est possible dès 8 h 30 le jeudi 18 septembre 2003 dans le hall d'accueil du Palais de la Hofburg, entrée Heldenplatz.